

### PROGRAMME D'AIDE AUX ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DES PROJETS D'ÉTABLISSEMENTS

*Dispositions complémentaires au règlement général d'attribution des subventions*

#### NATURE DES OPÉRATIONS SUBVENTIONNÉES

Projets des collèges dans les domaines de la culture, du sport, de l'éducation à l'environnement, de l'éducation au goût et de la découverte des civilisations

#### BÉNÉFICIAIRES

- Collèges publics de Lozère
- Collèges privés de Lozère (OGEC)

#### SUBVENTION

Enveloppe annuelle répartie entre les collèges, en fonction des projets présentés

#### CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ATTRIBUTION

- Recensement des projets en fin d'année scolaire n-1 pour l'année scolaire suivante par envoi d'un dossier-type à compléter, accompagné du bilan des actions menées précédemment
- Lien avéré avec le projet d'établissement
- Les projets devront être classés par ordre de priorité par le chef d'établissement et validés par sa signature
- Le nombre de dossiers déposés par les établissements est limité à 8 dossiers pour ceux ayant un effectif inférieur à 150 élèves et à 12 dossiers pour les autres
- Les projets avec un intervenant sont prioritaires ; ne sont pas éligibles l'achat de matériel (culturel, musical, sportif...) ou le transport vers des installations sportives s'il concerne les cours obligatoires d'EPS
- Le Département réunit une commission technique en associant la Direction académique, la DRAC Occitanie et la direction diocésaine pour donner un avis pédagogique sur les projets, avant leur présentation devant l'assemblée départementale

### MODALITÉS DE VERSEMENT

- Le paiement de la subvention sera effectué en une seule fois après notification de l'aide
- Cette subvention ne pourra être utilisée pour un quelconque autre projet de l'établissement : aucun report ne sera possible sans nouvelle demande et accord de l'assemblée départementale. Si le projet devait être reconduit l'année scolaire suivante, un nouveau dossier devra donc être également présenté pour vote de l'assemblée départementale.

#### Contact

*Direction Générale Adjointe de la Solidarité Territoriale  
Direction du Développement Éducatif et Culturel  
Tél : 04 66 94 01 04  
Courriel : [culture@lozere.fr](mailto:culture@lozere.fr)*

*Règlement validé le 14 février 2022*